



Deuxième rencontre d'information avec les partenaires aux élections

Etat d'avancement du processus électoral

6 juillet 2018

- **Madame la Coordinatrice pays du système des Nations Unies**
- **Mesdames et Messieurs les ambassadeurs**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales**
- **Cher(e)s Collègues**

Merci pour votre présence massive à la réunion des partenaires de ce jour. Elle fait suite à celle que nous avons tenue ici même le 22 mai dernier et s'inscrit dans suite logique de cette dernière. Après cette première réunion, la CENI a rencontré les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias. Les discussions ont été très riches et très positives. Pour mémoire, je voudrais rappeler que la CENI nouvelle poursuit le déploiement de son architecture en personnel et en administration.

S'agissant des infrastructures et du personnel, la mise en place de la DIFEB est achevée avec le recrutement et **l'installation des chefs de services techniques**. D'ores et déjà, elle est à pied d'œuvre pour la finalisation du dossier d'appel d'offres pour le recrutement international de l'opérateur technique, chargé de la mise en œuvre des options techniques à définir pour la mise en œuvre des options techniques et logiciels choisis en vue de la confection de la liste électorale biométrique. Faut-il le rappeler, le dossier d'appel d'offres, dont la publication interviendra dans les meilleurs délais fait suite à la phase de la pré-qualification à l'issue de laquelle cinq (5) opérateurs ont été présélectionnés à l'issue du lancement de l'avis à manifestation d'intérêt.

Comme nous le disions à la rencontre précédente, le fichier biométrique requiert la détention de pièces d'état civil par le plus grand nombre de citoyens. Ce qui n'est pas encore le cas, puisque moins de 30% des électeurs figurant sur les listes précédentes y ont été inscrits sur présentation de pièces d'état civil. C'est cette situation qui a justifié logiquement le choix de recourir aux audiences foraines pour la délivrance de pièces d'état civil aux citoyens qui en font la demande. Après concertation et en relation avec les différentes autorités compétentes en matière d'état civil, il a été procédé au lancement des audiences foraines le 13 juin 2018 dans la commune rurale de Kourtey, dans la région de Tillabéry. Des ateliers de formation et de sensibilisation ont été animés dans toutes les huit(8) régions par la CENI avec les autorités locales, les représentants des institutions traditionnelles, des OSC et des partis politiques. Ils ont permis d'informer, sensibiliser et mobiliser toutes les composantes de la société sur l'intérêt des audiences foraines, chemin incontournable vers le fichier biométrique.

Ces audiences foraines, il faut le rappeler, devraient permettre de délivrer six millions (6.000.000) d'actes de naissance, un million (1.000.000) d'actes de mariage et un (1.000.000) million d'actes de décès. Elles s'adressent à toutes les citoyennes et à tous les citoyens en âge de voter ou susceptibles d'avoir l'âge de voter aux prochains scrutins (2020 et 2021). Cette opération vise à réduire le nombre des citoyens fantômes, c'est-à-dire des citoyens physiquement comptables mais juridiquement inexistantes. Elle permet également de réduire le chiffre des électeurs virtuels, c'est-à-dire ceux qui auraient le droit de voter mais qui ne peuvent pas l'exercer parce qu'ils ne

disposent pas de leurs pièces d'état civil leur permettant de s'inscrire sur la liste électorale biométrique.

Les cahiers de jugements déclaratifs sont d'ores et déjà disponibles dans tous les arrondissements communaux/communes, les villages, les tribus et les quartiers administratifs. Le déroulement de l'opération lancée le 13 Juin 2018 se poursuit normalement. Ainsi sur la base des rapports du comité de suivi des audiences foraines, sept (7) régions sur huit(8) ont déjà enregistré un nombre important de déclarations. Les insuffisances relevées çà et là sont en cours de correction.

Ces audiences foraines, tout comme la suite du cycle électoral qui les constitue, nécessitent des investissements humains, financiers et matériels importants. Une évaluation du coût du cycle électoral 2018-2021 présente le budget suivant :

Ce projet établi par la CENI couvre les dépenses liées à son fonctionnement ainsi qu'à celui de ses démembrements, l'élaboration du Fichier Electoral Biométrique, l'organisation des prochaines élections municipales et régionales ainsi que les élections législatives et présidentielles (2018 – 2021).

Il s'élève à Quatre Vingt Sept Milliards Quatre Vingt Dix Sept Millions Deux Cent Onze Mille Quatre Cent Quarante Huit (**87.097.211.448**) Francs CFA ainsi composé :

- 1) Fonctionnement courant de la CENI pour l'ensemble du cycle électoral est estimé à : **7 274 491 823 F**
- 2) Les coûts inhérents à la contribution de la CENI au nouveau fichier électoral biométrique - non compris ceux du contrat à signer avec l'opérateur technique - s'élève à : **42 790 799 625F**
- 3) Organisation des élections locales (municipales et régionales 2019-2020) : **13 555 180 000F**
- 4) Organisation des élections législatives et présidentielles 1^{er} tour : **13 725 180 000F**
- 5) Organisation des élections présidentielles 2^{ème} tour : **9 751 560 000F**

S'agissant plus particulièrement de l'organisation des élections, la base d'estimation de leur coût est fondée sur les éléments ci-après :

- Couplage des élections législatives avec le 1^{er} tour de l'élection présidentielle ;
- Institution du bulletin unique pour tous les scrutins. Ceci entraîne, du coup, l'abandon des enveloppes bulles ;
- Utilisation des enveloppes plastiques inviolables qui supprime également l'usage des enveloppes krafts, de la cire et des cachets à cire ;
- Nombre d'électeurs attendus : 8.000.000 ;
- Nombre de bureaux de vote : 30.000 ;
- Commissions électorales déconcentrées : 367 dont,

Régionales = 8

Départementales = 63

Municipales = 266

Diaspora = 30

Une majoration de 5 % est prévue pour l'estimation du matériel électoral et 15% pour l'impression des bulletins de vote y compris les spécimens.

RECAPITULATIF

N°	Désignation	Montant	%
1	Elections Locales	13 555 180 000	15,6%
2	Elections Législatives et Présidentielles -1er Tour	13 725 180 000	15,8%
4	Présidentielles 2e Tour	9 751 560 000	11,2%
5	Fonctionnement CENI	7 274 491 823	8,4%
6	Elaboration FEB	42 790 799 625	49,1%
7	Opérateur Technique	PM	PM
TOTAUX SCRUTINS		87 097 211 448	100%

Comme vous le constatez, la présentation de ce projet de budget prouve que la confection de la liste électorales biométrique et l'organisation d'élections justes et honnêtes ont un coût très élevé. La confection de la liste électorale biométrique fiable et intègre est la condition *sine qua nun* de la tenue d'élections libres et honnêtes. Pour que cela soit possible, il est nécessaire que les citoyens disposent de pièces d'état civil requises pour s'inscrire sur ladite liste. Pour cela la CENI a besoin d'un appui matériel, technique et financier conséquent pour la réussite effective du processus électoral. La CENI reconnaît les efforts et les appuis qui lui ont été apportés par le Gouvernement. Elle remercie les autorités pour les efforts louables déjà consentis. Elle remercie également les services

techniques des ministères ainsi que le comité de suivi des audiences foraines.

Après la présentation du projet de chronogramme le 22 mai 2018 et de ce projet de budget, la CENI est en mesure d'annoncer sa disponibilité à recevoir tout appui ou coopération sous quelque forme que ce soit pour l'exécution du cycle électoral 2018-2021.

Elle se félicite d'ores et déjà d'être en contact avec certains d'entre vous dans la perspective de la définition et de la mise en œuvre des cadres de concertation et de leurs modalités pratiques. Elle reste disponible pour offrir toute information ou éclairage utile à cette fin.

Je vous remercie.